AVIS PUBLIC



ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020.

AVIS est donné, conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard qui sera tenue le lundi 2 décembre 2019 à 19 h, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire, le règlement 2249 intitulé : *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020)*, imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier 2020, sera adopté.

Montréal, le 19 novembre 2019.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.gc.ca/st-leonard